

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET REGLEMENT

- 1-L'inscription est faite pour une année scolaire (11 mois) de août à début juillet.
- 2-L'école est fermée pendant les congés scolaires du canton de Neuchâtel.
- 3-L'inscription peut être annulée (par lettre ou mail, 1 mois à l'avance).
- 4-Les cours manqués ne sont pas remboursés, mais peuvent être remplacés. En cas de maladie ou accident, une suspension de paiement est accordée si la durée de l'absence est supérieure à 1 mois avec certificat médical.
- 5-Pendant les cours, les risques de maladies et d'accidents ne sont pas couverts. Les élèves doivent être assurés (maladie et accident).
- 6-Un cours peut-être annulé si le nombre d'élèves est insuffisant.
- 7-Le Collectif Danse décline toute responsabilité pour les objets oubliés, échangés, volés.
- 8-Une tenue correcte est exigée pour les cours de danse. Pour les leçons de Hip-Hop, de Break Dance et de Zumba® les chaussures de ville sont interdites. Veuillez vous munir de chaussures adaptées propres avec des semelles non-marquantes.
- 9-La carte de membre de 25.- francs à l'inscription est obligatoire afin d'alimenter le fond administratif, adopter des tarifs de réduction et bénéficier des services proposés par l'association Collectif Danse. Elle est à payer une fois lors de la première inscription. Une interruption des cours de plus de 2 années scolaires résilie la validité de la carte membre.

Avantages carte membre

- -Dès le 2ème cours, le tarif du 2ème cours de danse est de 30.-chf par mois (sur 11 mois)
- -Réduction famille (parents-enfants ou frères-soeurs) de 10% (uniquement sur le cours principal au cas où l'élève suit plusieurs cours)
- -Réduction de 10% sur les stages donnés dans le cadre de l'association Collectif Danse LES REDUCTIONS SONT NON-CUMULABLES

J'accepte que les photos ou vidéos de moi-même ou de mon enfant soient montrées sur internet (Site www.collectifdanse.ch, Facebook et Instagram de l'association Collectif Danse).

Je prends acte des conditions en signant la feuille d'inscription et en suivant les cours au sein de l'association Collectif Danse.

Le présent règlement entre en vigueur en date du 6 juillet 2018